

**FFSA**  
COUPE DE **SLALOMS**  
FRANCE



**ASACO**  
Vallée  
de la Vie



# SLALOM DE LA VENDÉE

## COURSE AUTOMOBILE

**DIMANCHE 26 MAI 2019**

**FONTENAY-LE-COMTE**  
Karting Fontenay Pôle 85

**REGLEMENT PARTICULIER**

**ENTRÉE GRATUITE**  
buvette - restauration

contact : [ecuriedumarais85@gmail.com](mailto:ecuriedumarais85@gmail.com)



Reprographie  
Publicité tous supports  
Imprimerie de proximité  
85200 Fontenay le Comte  
02.44.37.55.77



**RD** ROMAIN  
INFORMATIQUE  
"Une équipe de proximité à votre service"

**REGLEMENT PARTICULIER**

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'Association Sportive Automobile ASACO Vallée de la Vie organise les samedi 25 et dimanche 26 mai 2019 avec le concours de L'Ecurie du Marais, sous le patronage de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire, une épreuve automobile dénommée : **4<sup>ème</sup> Slalom Régional de la Vendée** sur la piste Karting Fontenay Pôle 85, lieu-dit La Michetterie à Fontenay-le-Comte.

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France des Slaloms 2019
- Le championnat des slaloms de la Ligue Régionale Bretagne Pays de la Loire 2019
- Le Trophée de l'Automobile Club de l'Ouest 2019

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire sous le numéro R11 en date du 24/02/2019 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro ... en date du ...

**Organisateur technique**

Nom : ECURIE DU MARAIS

Adresse : 9 rue de la liberté, Saint-Florent-des-Bois, 85310 Rives-de-l'Yon

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

**ART. 1p. - Organisation de la course****Article 1.1p. Officiels**

**Président du Collège des Commissaires Sportifs :**

- M. DEHAN Luc - Licence n° 1202 / 6495

**Commissaires sportifs :**

- M. JOUBERT Dominique – Licence n° 1106 / 14860
- M. KAMP Fernand – Licence n° 1110 / 50053

**Directeur de Course :**

- M. MINEUR Jean-Louis – Licence 1209 / 29169

**Directeur de Course adjoint :**

- M. HABELIN Kevin – Licence n° 1210 / 193149

**Commissaires Techniques :**

- - en cours
- - M. SANTOS Manuel - Licence n° 1503 / 16264
- - M. BLANCHARD Sébastien – Licence n° 1110 / 214917

**Chargé des relations avec les concurrents :**

- M. LE GUELLAUT Henri-Louis : Licence n° 1104 / 5555

**Chronométreurs :**

- Mme GAUDET Ghislaine - Licence n° 1206 / 4210
- Mme RAGUENEAU Maryse - Licence n° 1106 / 24305
- M. DEVIN Alain - Licence n° 1106 / 37311

**Article 1.2p. Horaires**

Clôture des engagements : Lundi 20 mai 2019 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés : Vendredi 24 mai 2019

Vérifications administratives : Samedi 25 mai de 15h00 à 19h00  
et Dimanche 26 mai de 7h30 à 8h30

Vérifications techniques : Samedi 25 mai de 15h15 à 19h15  
et Dimanche 26 mai de 7h45 à 8h45

**N° de téléphone le jour de l'épreuve pour prévenir en cas de forfait ou de retard : 06.99.93.88.34 ou 06 18 72 33 40.**

1<sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : samedi 25 mai à 14h30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : dimanche 26 mai à 9h00

Essais non chronométrés : dimanche 26 mai à partir de 9h00

Essais chronométrés : dimanche 26 mai à partir de 10h45

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : dimanche 26 mai à 12h30

Course en 3 manches : dimanche 26 mai à partir de 13h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

**Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.**

Affichage des résultats provisoires : 1/4 h après la fin de la dernière manche.

Le parc fermé final obligatoire sera le parc concurrent. Pendant le délai de réclamation les voitures devront rester visibles, sur bâches, à la disposition des commissaires techniques.

Remise des prix : dimanche 26 mai à 19h00 sur le circuit.

**Article 1.3p. Vérifications**

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront : Karting Fontenay Pôle 85 à Fontenay-le-Comte

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le dimanche 26 mai à 8h45.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage Camboui Recycl'Auto, 20 impasse Charles-Louis Largeteau, 85200 Fontenay-le-Comte. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

**ART. 3p. – Concurrents et pilotes****Article 3.1p. Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **ECURIE DU MARAIS – M. CHAINE Christophe – 9 rue de la liberté – Saint-Florent-des-Bois – 85310 Rives-de-l'Yon.**

Renseignements : 06.99.93.88.34 – [ecuriedumarais85@gmail.com](mailto:ecuriedumarais85@gmail.com)

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le lundi 20 mai 2019 à minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Les frais de participation (hors Loisir, Fol-Car, VHC et Classic) sont fixés à :

- 100 Euros (avec la publicité des organisateurs)
- 200 Euros (sans la publicité des organisateurs)

Pour les Loisir, Fol-Car, VHC et Classic, les frais de participation sont fixés à :

- 70 Euros (avec la publicité des organisateurs)
- 140 Euros (sans la publicité des organisateurs)

**Une participation supplémentaire de 2€ sera demandée pour les concurrents souhaitant que l'organisateur fournisse les numéros de course (à payer une seule fois en cas de double-monte).**

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques des engagements doivent être libellés à l'attention de l'ECURIE DU MARAIS. **Tout engagement reçu non accompagné des frais de participation se verra automatiquement placé en liste d'attente.**

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.



En cas de forfait, le concurrent devra le notifier par mail ou courrier au moins 24h avant le début de l'épreuve.

### **Article 3.2p. Titres de participation**

Chaque licencié à la journée doit être muni d'un certificat médical reconnaissant son aptitude à la pratique du sport automobile. Il doit accompagner son engagement des frais de délivrance du Titre de participation : **43€**

### **ART. 4p. – Voitures et équipements**

#### **Article 4.1p. Voitures admises**

Le nombre des concurrents admis est fixé à 90.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des slaloms. Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes. Dans ce cas, 2 demandes d'engagements devront être adressées.

#### **Article 4.2p. Echappement**

Voir règlement standard des Slaloms.

Des contrôles de sonomètre seront effectués avant et pendant l'épreuve.

### **ART. 5p. – Publicités**

Voir réglementation générale des slaloms.

- Publicité obligatoire : fera l'objet d'un additif
- Publicité optionnelle : fera l'objet d'un additif

### **ART. 6p. – Sites et infrastructures**

#### **Article 6.1p. Parcours**

Le Slalom Régional de la Vendée a un parcours d'une longueur de 1800 mètres (voir plan en annexe)

La course se déroulera en 3 manches.

Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l'ordre décroissant des numéros. Les voitures des groupes Loisirs, Fol-Car, VHC et Classic partiront au début de chaque manche.

#### **Article 6.5p. Parc concurrents**

Le parc concurrent sera situé dans l'enceinte de Karting Fontenay Pôle 85. Il sera accessible à partir de 9 heures le samedi 25 mai.

**Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets** au plus tard lorsqu'ils quittent le parc.

#### **Article 6.6p. Parc fermé final**

Voir article 1.2p.

#### **Article 6.7p. Tableaux d'affichage**

Le tableau d'affichage sera placé au parc concurrent dans les stands.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

#### **Article 6.8p. Permanence**

Pendant toute la manifestation, une permanence se tiendra dans le PC course situé à Karting Fontenay Pôle 85

Tél : 06.99.93.88.34 ou 06.18.72.33.40

Centre de secours le plus proche : Fontenay-le-Comte. 02.51.53.51.53

### **ART. 7p. – Déroulement de l'épreuve**

#### **Article 7.2p Conférence aux pilotes (Briefing)**

Un briefing écrit sera remis à tous les pilotes lors des vérifications administratives contre émarginement.

#### **Article 7.3p. Course**

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point stop avant de rentrer dans le parc concurrent.

### **Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit sous peine d'exclusion de l'épreuve.

### **ART. 8p. – Pénalités**

Renversement ou déplacement de quille et/ou élément de chicane = pénalité de 1 seconde.

Renversement ou déplacement de la quille d'arrivée = pénalité de 5 secondes.

Portes manquées ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour le pilote.

Non-respect de l'ordre des départs : pénalité de 5 secondes.

### **ART. 9p. – Classements**

Les classements seront établis sur la meilleure des manches.

Les éventuelles pénalisations de la manche retenue seront additionnées.

Les classements provisoires seront affichés 1/4 h après la fin de la dernière manche au tableau d'affichage et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
  - 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
  - 1 classement pour les voitures de la catégorie Fol-Car
  - 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC et 1 pour la catégorie Classic.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

### **ART. 10p. – Prix**

#### **Article 10.1p. Trophées**

Le « Trophée Jean-Marc TOURON » sera remis pour un an au pilote ayant été le plus régulier (écart le plus faible entre son meilleur et son plus mauvais temps des 3 manches retenues). Le pilote vainqueur du trophée s'engage à le transmettre aux organisateurs dans le mois précédant l'édition suivante du slalom. Le Trophée sera définitivement acquis au pilote qui parviendra à le gagner 3 fois.

#### **Article 10.2p. Prix**

La répartition des prix (hors Loisir, Fol-Car, VHC et Classic) se fera de la façon suivante :

Classement Scratch : 1<sup>er</sup> = 100 €

Classement Classes :

- 1<sup>er</sup> = 100 € (50 € si moins de 3 partants)

- 2<sup>ème</sup> = 75 €

- 3<sup>ème</sup> = 40 €

Classement Féminin : 1<sup>ère</sup> = 50 €

Tous les prix sont cumulables.

Il ne sera pas remis de prix pour les groupes Loisir, Fol-Car, VHC et Classic

#### **Article 10.3p. Coupes**

Des coupes seront remises aux vainqueurs de groupes et classes (y compris VHC et Loisir) et ne sont pas cumulables

Les commissaires tirés au sort seront également récompensés

#### **Article 10.5p. Remise des prix**

La remise des prix aura lieu sur le parc concurrent.

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront leurs droits aux primes.



Plan du parcours : 1 tour 3/4 de circuit

GPS : 46°26'52.5"N + 0°46'43.7"W



Pour vous rendre à la piste de karting, Autoroute A83 sortie n°8 puis suivre le fléchage « Pôle mécanique » puis « Karting Fontenay Pôle 85 »

**Samedi, possibilité de commander pain et viennoiseries pour dimanche matin auprès de la buvette**

Pour votre hébergement et vos repas, pensez à nos partenaires :

- **Hotel Rabelais**, 19 rue de l'Ouillette, 85200 Fontenay-le-Comte
- **Hôtel Les Eleis**, route de Niort, ZA Fief du Quart, Saint-Martin-de-Fraigneau, 85200 Fontenay-le-Comte
- **L'Entracte**, 22 rue de la République, 85200 Fontenay-le-Comte
- **Ateapick**, 24 rue Louis Aubert, Zone Saint-Médard, 85200 Fontenay-le-Comte
- **Café des Arts**, 71 rue de la République, 85200 Fontenay-le-Comte
- **Le Chêne Vert**, 27 rue Kléber, 85200 Fontenay-le-Comte
- **La Captain**, 35 rue du Port, 85200 Fontenay-le-Comte
- **L'Ardoisine**, 6 rue des Halles, 85200 Fontenay-le-Comte
- **Les Chasseurs**, 85480 Fougeré

Toute l'équipe de l'Ecurie du Marais est heureuse de vous accueillir sur les bords de la Vendée à Fontenay-le-Comte pour ce 4<sup>ème</sup> Slalom de la Vendée,



N'hésitez pas à profiter de votre séjour pour faire un peu de tourisme. Fontenay-le-Comte est idéalement situé, à quelques kilomètres du Puy-du-Fou et des plages de sable fin (encore pas surchargées à cette période de l'année). Fontenay est aussi et surtout la porte du Marais Poitevin à découvrir absolument. Et c'est très facile d'accès avec l'autoroute A83 (Nantes / Niort) et 2 sorties à proximité immédiate de la ville et de la piste.

Et pour nous rejoindre et participer à nos activités, n'hésitez pas à nous contacter :

Siège social : ODDAS, 85200 Fontenay-le-Comte  
contact : 9 rue de la liberté, Saint-Florent-des-Bois 85310 Rives de l'Yon  
[ecuriedumarais85@gmail.com](mailto:ecuriedumarais85@gmail.com)

